

<p style="text-align: center;">COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS Section SPORTIVE</p>

COMMUNIQUE

En raison d'une erreur incompréhensible nous avons intégré le SC MOREUIL 2 en D4, alors que cette équipe a terminée cinquième du groupe D5 D et de ce fait n'avait pas gagné le droit à l'accession, c'est l'USC PORT DE SAINT OUEN qui doit accéder en D4.

En conséquence les groupes sont modifiés comme suit :

- **En D4 D** : AS VILLERS BRETONNEUX 2 remplace SC MOREUIL 2
- **En D4 C** : USC PORT SAINT OUEN remplace AS VILLERS BRETONNEUX 2
- **En D5 D** : SC MOREUIL 2 remplace AS NAMPS MAISNIL
- **En D5 C** : AS NAMPS MAISNIL remplace USC PORT SAINT OUEN.

Par ailleurs la commission ne peut pas enregistrer en D7 les participations des équipes de PIGEONNIER AMIENS 3 et ASM RIVERY 3, n'ayant pas de terrain mis à leur disposition par la communauté d'agglomération AMIENS METROPOLE

**Le Président,
JM Warmé**

PS : vous trouverez en ANNEXE les groupes modifiés